

Nombre de membres**en exercice:** 10**Séance du 07 août 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le sept août l'assemblée régulièrement convoquée le 07 août 2019, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 9**Sont présents:** Brigitte ESCAPOULADE, Colette LESCOUT, Christian SERRES, Jacques GEMARD, Olivier VERGNE, Michel TOCABEN, Suzanne PEYRONNENC, Alain VERHAEGHE, Eric SELEBRAN**Votants:** 10**Représentés:** Pauline LACOSTE par Brigitte ESCAPOULADE**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Michel TOCABEN

Il est procédé à la relecture et à l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 juin 2019 et à la désignation du secrétaire de séance avant de passer aux délibérations suivantes.

Délibérations**Objet: Vote de crédits supplémentaires subvention association - DE 2019 031**

Suite à la délibération prise lors de la séance du 4 juin 2019 en faveur du versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association de Défense du Patrimoine de Carlucet, Mme le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :**DEPENSES****RECETTES**

615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-600.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	600.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :**DEPENSES****RECETTES**

TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits et l'informe que l'Association de Défense du Patrimoine a fait don de 10 livres de Jean Roch VIZY à la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus à l'unanimité.

Fait et délibéré à CARLUCET, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - opération d'ordre - DE 2019 032

Le Maire expose au Conseil Municipal que des écritures passées en 2018 pour certains règlements de facture sur des programmes ont été mal paramétrées. Pour permettre de rectifier ces erreurs, il convient de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	2290.30	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-2290.30	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2184 - 99	Mobilier	1359.36	
21311 - 98	Hôtel de ville	8708.93	
2313 - 98	Constructions	3262.51	
2183 - 94	Matériel de bureau et informatique	411.00	
2184	Mobilier		1132.80
21311	Hôtel de ville		7257.44
2313	Constructions		2718.76
2183	Matériel de bureau et informatique		342.50
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		2290.30
TOTAL :		13741.80	13741.80
TOTAL :		13741.80	13741.80

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus à l'unanimité.

Fait et délibéré à CARLUCET, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Versement aux familles pour la cantine du 3ème trimestre 2018-2019 - DE 2019 033

Madame le Maire, présente le décompte des repas pris par les élèves de maternelle et de primaire au cours du 3ème trimestre de l'année scolaire 2018-2019.

Conformément à la délibération du 2 avril 2019, une aide financière de 2,00 € par repas et par enfant est attribuée à chaque famille dont un ou plusieurs enfants ayant l'âge de scolarité obligatoire fréquente une école maternelle ou primaire.

Au regard des décomptes présentés pour la période du 6 mai au 5 juillet 2019, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour verser aux familles la participation suivante :

- 60.00 € pour Mme Tatiana NOVOSEL et M. David LESCOUT,
- 66.00 € pour M. et Mme Nicolas AURICOMBE,
- 38.00 € pour Mme Marine DANIELI et M. Jean-François SERRES,
- 108.00 € pour Mme Elodie SERRES et M. Jérôme GALLOY,
- 58.00 € pour M. Damien RAVIDAT,
- 94.00 € pour M. et Mme David VERDIER,
- 92.00 € pour M. et Mme Bertrand et Pauline LACOSTE,
- 58.00 € pour M. et Mme Francis CORE,
- 106.00 € pour M. et Mme Stéphane CANCE,
- 64.00 € pour M. et Mme Sébastien AURICOMBE.

Objet: Demande de fonds de concours Cauvaldor pour l'opération n°99 "aménagement salle des fêtes" - DE 2019 034

Dans la continuité de l'ouverture du programme n°99, aménagement salle des fêtes, Madame le Maire présente les devis des artisans pour un montant total de 40 701.04 € HT et propose au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours auprès de Cavaldor en complément des demandes de subventions déposées auprès de la Région et du Département.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Région Occitanie (FRI - accordé) :	1 000.00 €
Conseil Départemental (FAST - accordé) :	5 938.00 €
Fonds de concours Cauvaldor :	16 880.00 €
Fonds libres :	16 883.04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce plan de financement et mandate Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'obtention du fonds de concours.

Objet: Intégration d'une portion de chemin rural dans les voies d'intérêt communautaire - DE 2019 035

Mme le Maire propose une mise à jour du classement de la voirie pour intégrer au tableau de la voirie d'intérêt communautaire une portion du chemin rural de Rocabilière à l'Ouysse.

Il s'agit de la portion qui, en partant du chemin rural de Montfaucon à Rocabilière, soit environ 120 ml, permet de desservir l'accès à la propriété de M. François VAN OBBERGEN qui habite sur place à l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ce classement à l'unanimité et demande que cette portion de chemin soit intégrée dans la voirie d'intérêt communautaire par Cauvaldor sous réserve que la Communauté de communes accepte qu'il n'y ait aucune incidence sur les attributions de compensation.

Objet: Acceptation fonds de concours restauration du patrimoine Cauvaldor - DE 2019 036

Vu, les conditions d'octroi de subvention de la part de partenaires financiers de la Communauté de communes et des communes (Etat, région, Leader) imposant le nécessaire octroi d'un fonds de concours intercommunal à des fins de financement d'un projet d'investissement communal pour bénéficier de leur soutien,

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 25 avril 2019 sollicitant auprès de la Communauté de communes un fonds de concours pour le programme n°101 « **Restauration Fontaine de Fonbotte** »

Vu, la délibération de la Communauté de communes en date du 1^{er} juillet 2019 accordant un fonds de concours à hauteur de **3 500 €** à la commune pour ce projet.

Considérant, que l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permet l'octroi de fonds de concours et dispose que :

1. Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,

2. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
3. Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Communautaire et du ou des Conseils Municipaux concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- D'accepter le fonds de concours à hauteur de **3 500 €**
- De rappeler le plan de financement comme suit :
10 879,36 € par le Département du Lot (sollicité, sans réponse à ce jour)
Le solde de 7 379,36 € par la commune
- D'acter que le fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions par la commune Maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal accepte l'ensemble des propositions et charge Mme le Maire de signer tout document nécessaire.

Questions diverses

- Point travaux logement du presbytère

Mme le Maire fait l'état d'avancement des travaux de rénovation du logement du presbytère avant la mise en location au 1^{er} septembre 2019, à savoir :

- Les peintures de la cage d'escalier sont terminées. Il reste la peinture des murs de la salle de bain.
- Le plombier a effectué les modifications dans la salle de bain et vérifié le fonctionnement de la chaudière. Une intervention est prévue fin août.
- Le parquet a été rénové (ponçage et vitrification).
- L'employé communal a effectué le rangement et le nettoyage du grenier ; une étude est en cours pour réaliser l'isolation avant l'hiver ; il a refait la niche du placard et fermé la cheminée. Il a également commencé le débroussaillage du fossé côté église.

Il restera quelques petits travaux de menuiserie.

A ce jour, le coût des travaux s'élève approximativement à 4500,00 € TTC.

- Point travaux de voirie

La Commune doit communiquer rapidement les prévisions de travaux d'investissement pour 2020 en matière de voirie. Il a été prévu la partie 2 de la route de Bigues pour 1312 ml.

Quelques portions de voirie sont également à revoir :

- le chemin donnant accès aux habitations Dechicourt et Verhaeghe,
- une portion du chemin de Bramefort, où l'eau reste stagnante.

Sans oublier les chemins de castine dont la Commune a demandé l'intégration au tableau de la voirie communautaire.

- Point travaux salle des fêtes

Le nouveau mobilier de la cuisine a été mis en place par l'entreprise DELNAUD en juillet dernier.

Le moteur des frigos du bar a été changé suite à la panne constatée avant la fête votive pour un coût de 600,00 € TTC. Un dossier de sinistre a été adressé à notre assureur Groupama qui accepte une prise en charge.

Les coffrets forains ont été installés par l'entreprise ANSEL pour le bon fonctionnement des différents utilisateurs lors de la fête votive. Ils devront être entreposés précautionnement.

Un devis a été demandé pour la mise en place de ventilateurs.

Il est prévu de racheter quelques équipements de vaisselle (casseroles...).

En ce qui concerne la poursuite des travaux d'agrandissement, nous devons attendre la poursuite du plan de financement avec la participation de tous les partenaires sollicités. A ce jour, nous avons obtenu un accord pour une subvention de la Région pour 1 000 € et du Département pour 5 938 €.

- St Pierre

Il a été constaté la présence d'un muret en pierre bâti en travers de la voie communale n°102 à proximité de la propriété Hamy.

- Présence d'ailante sur la commune (plante invasive)

Une information est communiquée quant à la présence d'ailante sur notre commune et notamment au camping de Lacomté dont le gérant ne peut se défaire. Des conseils ont été communiqués par le Conservatoire National Botanique. Quelques foyers ont été repérés à Carluet. Une communication sera faite auprès des habitants sur ce sujet ainsi que sur l'ambrosie.

- Travaux divers

- Il sera prévu la taille des lilas devant l'église à l'automne,
- Il sera procédé au nettoyage du grenier côté pigeonnier de la mairie et au débarras d'anciens équipements.
- Le locataire du logement N°1 a constaté la présence de rongeurs dans l'appartement. Les combles seront traités rapidement par la mairie comme cela a été fait par le passé. Aucune trace spécifique n'a été vue à ce niveau dernièrement.

- Restauration croix de Graule Basse

Un courrier a été reçu de la DRAC qui indique que le devis présenté par Alain SERRES n'est pas recevable en l'état pour une partie. Il est prévu de faire le point avec lui pour faire avancer le dossier.

- Participation au Jour de la nuit le 12 octobre 2019

Comme les années précédentes, l'éclairage public ne sera pas allumé cette nuit-là sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.